

**COMPTE RENDU D'UNE RENCONTRE DU COMITÉ PAYSAGE DE LA TABLE GIRT
TENUE LE MARDI 10 NOVEMBRE 2015, À 10 H 30
AU 42, PLACE HAMMOND, 2^E ÉTAGE, VAL-D'OR**

Membres présents

✓	<i>Mario Sylvain</i>	MRC de La Vallée-de-l'Or
✓	<i>Jacinthe Pothier</i>	
✓	<i>Manon Gilbert</i>	MFFP – UG 83 (Val-d'Or)
✓	<i>Marcel Leblanc</i>	Regroupement des locataires de terres publiques (RLTP)
✓	<i>Johanne Vienneau</i>	Réserve faunique La Vérendrye
✓	<i>Gabriel Ricard</i>	Tembec
✓	<i>Marcel Marcotte</i>	Ville de Senneterre, accompagné de Carol-Anne Langlois

Ouverture de la séance à 10 h 30.

1. Mot de bienvenue (tour de table)

Présentation de la nouvelle coordonatrice, Jacinthe Pothier

Jacinthe Pothier souhaite la bienvenue aux membres et se présente brièvement.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

3. Retour sur la rencontre du 26 mai

À la lecture de compte rendu, il fut mentionné que les lacs de villégiature étaient déjà présents au schéma d'aménagement.

Il fut aussi rappelé que la MRCVO devait contacter Ghyslaine Dessureault pour connaître la liste des lacs sensibles qui méritent d'être protégés selon l'APAT et connaître les préoccupations des pourvoyeurs quant au paysage.

Il fut mentionné aussi que la liste des lacs sensibles, selon la SÉPAQ, avait déjà été remise. Jacinthe Pothier précise que les cartes en question se trouvent sur le site de la TLGIRT dans la section document depuis 2013.

4. Retour sur la VOIC retravaillée par le MFFP

Manon Gilbert nous explique chacune des quatre cibles.

1. Pour la première préoccupation, il n'y a pas d'obligation de maintenir 60 m de protection, c'est vraiment du cas par cas, selon les lacs, avec les municipalités et les acteurs locaux concernés.

La dernière phrase sera retirée : « La superficie de l'aire de récolte doit être minimisée autant que possible », car ce n'est pas calculable.

2. La deuxième préoccupation sera retirée de la VOIC car elle est déjà encadrée par le nouveau RADF. En effet, le RADF oblige une bande de protection à proximité des baux de villégiature isolés.

3. La première partie de la cible de la troisième préoccupation sera retirée, car c'est de l'harmonisation opérationnelle entre les villes et la MRCVO.

L'autre partie de la troisième cible est acceptée, à la condition de modifier « limité à 10 ha » par « traiter au cas par cas ».

4. La première partie de la 4^e cible, concernant les campings, sera retirée, car l'environnement immédiat est déjà encadré par le RADF avec une bande de 60 m.

La deuxième partie de la 4^e cible sera modifiée pour inclure « au besoin ». La phrase se lira donc ainsi : « Privilégier au besoin, des coupes de formes irrégulières et les orienter de manière à minimiser l'impact visuel ».

5. Échéance d'ici la prochaine rencontre de la TLGIRT

La MRCVO doit contacter Ghyslaine Dessureault afin d'obtenir la liste des lacs sensibles selon l'APAT ainsi que leur préoccupation.

La MRCVO doit faire la liste de l'ensemble des lacs fournis dans les listes de la SÉPAQ et de l'APAT d'ici la prochaine rencontre de la TLGIRT (8 décembre 2015).

La MRCVO doit vérifier où sont situés les pourvoyeurs sans droits exclusifs et s'ils sont déjà protégés.

Manon doit finaliser le tableau VOIC et me le faire parvenir afin que je l'envoie à l'ensemble des membres du comité paysage.

6. Échéances pour le prochain PAFI-T

Avoir fini la VOIC et la faire approuver à la TLGIRT du 8 décembre 2015.

7. Date de la prochaine rencontre

Si possible il n'y aurait plus de rencontre du comité Paysage. Le dossier serait clos, jusqu'à ce que de nouvelles préoccupations soient apportées à la TLGIRT.

8. Levée de la séance

La séance est levée à 11 h 40.

Jacinthe Pothier
Coordonnatrice et aménagiste
Service de l'aménagement et du développement